

PRÉAMBULE

nouvelle présentation

Vous constaterez dans ce numéro des Nouvelles des changements de forme et plus d'emphase sur la vie de l'Ordre. Ces changements ne sont pas fortuits et reflètent la contribution de Mme Suzanne Leclair qui a pris en charge l'édition des Nouvelles de l'Ordre. Il est espéré que cette nouvelle orientation incitera les membres à consulter les Nouvelles de façon assidue. Si vous avez des sujets ou des informations à proposer pour les Nouvelles, n'hésitez pas à les communiquer.

année de changements

Durant l'exercice terminé le 31 mars, l'Ordre a vu de nombreux changements. La modification espérée de la loi sur les géologues ne s'est pas matérialisée et le projet de loi est mort au feuilleton. Le projet devra être ravivé par le nouveau gouvernement.

Le ralentissement très marqué en exploration minérale et dans une moindre mesure dans l'activité économique se matérialise lors de la réinscription du 1 avril par une réduction des effectifs de près de 9% et une hausse marquée des inscriptions d'inactifs. On ne peut qu'espérer que l'activité d'exploration reprendra son rythme normal très bientôt, sinon, nous risquons de revivre un exode de jeunes talents dans la profession.

Pour l'Ordre et ses membres, le changement majeur qui s'opère en 2014 sera le début de l'encadrement structuré des stages dont il est traité dans ce numéro.

Bonne lecture!

Alain Liard, géologue
Directeur général et secrétaire

sommaire



Préambule	1
Décisions du Conseil d'administration	2
Administrateurs élus au CA	3
Exercice en société	5
Vie de l'Ordre :	
Madame Jocelyne Blouin	7
Inspection professionnelle	8
Formation continue	10
Vers l'obtention du permis : rubrique à l'intention des stagiaires	12
Notes et avertissements	14
Membres	16

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunions de janvier, février et mars 2014

RÉGLEMENTATION ET ENCADREMENT DE L'EXERCICE

Guides et directives

Le Conseil a adopté un nouveau document d'encadrement intitulé « Directive sur les communications sommaires au public ». Une version en anglais sera bientôt disponible.

FONCTIONNEMENT DE L'ORDRE

Plan stratégique

Dans le cadre de la mise à jour du plan stratégique revu la dernière fois en 2009, les administrateurs ont établi les paramètres de la contribution recherchée de la part des membres pour le futur plan stratégique. À cette fin, il a été décidé de procéder à deux sondages simultanés pour, d'une part, sonder les membres sur leur satisfaction face au fonctionnement de l'Ordre et, d'autre part, obtenir les opinions des membres face à diverses orientations stratégiques à l'étude par le Conseil. Il a été décidé de réaliser ces deux sondages simultanément auprès des membres inscrits après le 1 avril 2014.

Gouvernance

Le Conseil d'administration a actualisé ses pratiques de gouvernance en place depuis 2005 en établissant et mettant en application une procédure d'évaluation de la performance du Conseil. Cette évaluation a permis d'apporter quelques améliorations au fonctionnement du Conseil et fait ressortir le défi persistant de recruter des membres pour contribuer aux divers comités de l'Ordre.

Budget

Le budget de l'exercice 2014-2015 a été adopté par le Conseil d'administration. Le tableau qui suit présente les grandes lignes des revenus et dépenses prévus. Notez que les totaux des dépenses et revenus prévus pour l'exercice sont sensiblement les mêmes que pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.

BUDGET 14-15

REVENUS	
Gestion courante	32 388 \$
Cotisations	540 588 \$
Admissions et autorisations	70 500 \$
Formation continue	50 000 \$
Surveillance exercice légal	20 000 \$
Projet compétences	20 000 \$
CCGP	30 267 \$
TOTAL - REVENUS	763 743 \$
DÉPENSES	
Gestion courante	518 443 \$
<i>Honoraires de gestion</i>	<i>129 993 \$</i>
<i>Salaires et charges sociales</i>	<i>278 000 \$</i>
<i>Honoraires professionnels</i>	<i>8 000 \$</i>
<i>Informatique / internet</i>	<i>30 000 \$</i>
<i>Frais bancaires et intérêts</i>	<i>30 000 \$</i>
<i>Autres dépenses</i>	<i>42 450 \$</i>
Membership	9 600 \$
Admissions et autorisations	5 750 \$
Formation continue	19 500 \$
Bureau du syndic	68 800 \$
Conseil discipline	26 300 \$
Inspection professionnelle	21 600 \$
Comité normes admission	3 300 \$
Surveillance exercice illégal	15 700 \$
Comité de révision	250 \$
Comités ad hoc	100 \$
Projet compétences	15 200 \$
Communications	2 700 \$
Assemblée et événements	4 600 \$
Bourses et activités étudiantes	5 000 \$
CCGP	43 250 \$
TOTAL DÉPENSES	760 093 \$
Surplus (déficit)	3 650 \$



administrateur (ré-élu)

Jean-Louis Caty, géo. retraité

Diplômé de l'université de Montréal en 1967 (B. Sc. Géologie), Monsieur Jean-Louis Caty y poursuit ses études de Maîtrise (1970) et de Doctorat (1976). Il fait une brève incursion à l'UQAC, où il est professeur, puis Directeur du Module des Sciences de la Terre de l'UQAC de 1976 à 1979, puis il commence une brillante carrière au gouvernement.

De 2005 à 2007, Monsieur Caty est sous-ministre associé aux Affaires stratégiques et à l'Intégration au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) où il met en place une approche intégrée et régionalisée de la gestion. Auparavant, il avait été sous-ministre associé au Territoire (par intérim; 2006-2007), sous-ministre associé aux Mines, responsable de l'application de la Loi sur les mines et de la Loi des droits sur les mines (2000-2005; p.i. en 1999-2000).

Les principales réalisations de Monsieur Caty aux différents postes de Direction qu'il occupe au Ministère des Ressources naturelles (MRN) et au précédent Ministère de l'Énergie et des Ressources (MER) de 1982 à 1999 sont :

- la réorganisation des services géologiques et la régionalisation du Service géologique du Nord-Ouest,
- la planification et le contrôle de l'ensemble des levés et études géoscientifiques du MER effectuées par le Service de la géologie et le Service de la géochimie et de la géophysique,
- la réalisation de plusieurs missions économiques en collaboration avec le ministère des Affaires intergouvernementales en Amérique du Sud, et
- l'implantation du premier projet de géomatique au gouvernement (le Système d'information géominière du Québec, SIGÉOM).

Monsieur Caty est membre de l'Ordre depuis 2001 et fait partie du Conseil d'administration de l'Ordre depuis 2008, fort de son expérience au sein de plusieurs conseils d'administration, dont ceux du COREM (consortium de recherche en exploitation minière), de la Société nationale de l'amiante (SNA), de la Corporation de développement SIDEX et du Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation de sites (CEMRS). Monsieur Caty a adopté le statut de géologue retraité en 2012.





administratrice

Françoise Goutier, géo., M.Sc. MGP

Diplômée de l'Université de Montréal en 1982, madame Françoise Goutier poursuit ses études à l'université de la Colombie-Britannique et obtient sa maîtrise en géologie en 1987. Elle a travaillé en exploration minière en Colombie-Britannique pour le Ministère des Ressources naturelles (BCDM) au Yukon pour les affaires indiennes et du Nord, à Thunder Bay et Rouyn-Noranda pour Minnova-Inmet Mining (1988-1994). Depuis l'obtention de sa maîtrise en gestion de projet en 1995, elle a assumé plusieurs postes de direction et management en Afrique notamment en tant que Directrice de l'exploration pour le compte de sociétés minières canadiennes (*Pangea Goldfields* (1995-1998), *Tiomin Kenya Ltd* (1999-2002), *Kivu Gold Rwanda* (2007-2011) où elle avait l'entière responsabilité des activités d'exploration. Ses mandats incluaient aussi la négociation des ententes avec les représentants des communautés locales et du gouvernement.

Madame Goutier a aussi travaillé à titre de coordinateur financier et d'administrateur pour les projets humanitaires de Médecins sans Frontières au Sud Soudan (2003-2005) et *Care International* au Tchad (2006-2007). Son implication active au sein des organismes de développement international remonte à la fin des années 1980. Membre du conseil d'administration de *Canadian Crossroad International* durant sept années elle a ensuite assumé la présidence du conseil pendant deux ans et présidé la conférence internationale de l'organisme en Guyana en 1996. Madame Goutier est d'ailleurs récipiendaire du prix James Robinson pour contributions bénévoles exceptionnelles.

Revenue à Montréal en 2011, madame Goutier travaille maintenant chez SNC-Lavalin- Développement Minier durable. Ses expériences de travail sont à la fois variées et complémentaires. Ayant travaillé autant pour des compagnies privées que pour des organismes de développement international, elle a œuvré dans des contextes de travail très différents avec des gens d'horizons culturel et linguistique très variés. Madame Goutier est membre de l'Ordre depuis 2001. ■

première année du règlement

Le règlement sur l'exercice en société est en vigueur depuis une année et les sociétés visées avaient jusqu'au 17 avril 2014 pour faire les déclarations requises.

Ce règlement permet aux géologues d'offrir des services professionnels par une société par actions ou une société nominale à responsabilité limitée sous certaines conditions. Les géologues peuvent maintenant s'incorporer alors que c'était interdit par le Code des professions depuis 2001.

Nous devons constater que la mise en application du règlement a été plus laborieuse que prévu et un rappel a dû être fait à tous les géologues concernés en février dernier. Néanmoins, après ce rappel nous constatons que la majorité des géologues visés ont répondu de façon appropriée soit en fournissant les déclarations et documents requis, soit en précisant le statut de leur entreprise pour démontrer que cette dernière n'est pas visée par les obligations du règlement.

Ces réponses des géologues sont utiles à l'Ordre en permettant de préciser la nature des entreprises où travaillent les géologues et les services qu'ils offrent.

Pour les entreprises visées par les obligations du règlement, la mise en conformité de leur part constitue un acte de transparence et un engagement à collaborer avec l'Ordre dans toute enquête éventuelle visant un géologue. Les noms des entreprises qui se conforment ainsi sont publiés sur le portail internet de l'Ordre afin que le public puisse en prendre connaissance.

Il est intéressant de noter que plusieurs entreprises basées dans d'autres provinces apparaissent sur cette liste et que ces entreprises se sont conformées volontiers. Par contre, plusieurs entreprises québécoises contrôlées par des ingénieurs ont préféré ne pas déposer de déclaration car les ingénieurs n'ont pas d'obligations équivalentes...

Alain Liard, géo.

encadrement des stagiaires

MISE EN SITUATION

Depuis la création de l'Ordre et auparavant dans l'APGGQ, pour être admis au titre professionnel de géologue, il faut détenir une formation universitaire appropriée en géologie et avoir un minimum d'expérience pratique après le diplôme.

Des exigences similaires de formation et d'expérience sont en vigueur dans toutes les associations professionnelles de géologues et d'ingénieurs en Amérique du Nord.

Tous s'entendent sur l'importance de l'expérience pertinente en vue de préparer une personne à l'exercice autonome de la géologie. Malgré l'importance accordée à l'expérience, à ce jour, il n'existe pas d'encadrement clair des géologues stagiaires tel qu'on le retrouve chez d'autres professions telles la médecine ou la comptabilité. Le Conseil d'administration de l'Ordre est très sensible à cette absence d'encadrement depuis la création de l'Ordre.

En conséquence, en 2008, le Conseil d'administration de l'Ordre des géologues a décidé d'entreprendre des démarches visant à préciser les compétences attendues des géologues en vue de la délivrance d'un permis de géologues. Le fruit de ce travail est le Référentiel des compétences initiales des géologues adopté en 2012 par le Conseil. Outre ce référentiel, les démarches entreprises ont porté sur le développement d'outils pour contrôler le développement des compétences initiales des géologues. Sans aborder tous les détails, rappelons que la formation universitaire des géologues au Québec se fait dans le cadre de programmes de diplômes reconnus et que la formation des personnes ne détenant pas un diplôme « reconnu » fait l'objet d'une évaluation d'équivalence.

Sur la base des contenus définis pour les programmes de « diplômes reconnus », il a été possible de distinguer (dans les compétences définies au Référentiel) les compétences réputées acquises à la diplomation des compétences attendues de l'expérience ou du « stage ». Avec cette information, des outils d'encadrement du stage ont été développés afin d'équiper le stagiaire et son superviseur en vue de cheminer vers des objectifs clairs durant la période de stage et ainsi permettre une meilleure préparation à l'exercice autonome de tous les candidats à la profession.

RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

Sommairement, en application du Code des professions, le Conseil d'administration de l'Ordre des géologues délivre un permis de géologue à toute personne de bonne foi qui satisfait aux conditions établies par règlement. Les conditions de délivrance du permis sont inscrites au *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis de géologue* (RCMDPG). Ce règlement énonce trois conditions comme suit :

- Détenir un diplôme reconnu ou son équivalent (définis par règlement);



- Avoir complété un stage selon des conditions définies au règlement;
- Avoir réussi l'examen professionnel.

Le RCMDPG est en vigueur depuis novembre 2013 et les dispositions concernant le stage seront en vigueur à partir du 1 septembre 2014. En outre, un règlement d'autorisation d'activités entrera en vigueur à la même date afin de permettre aux stagiaires inscrits de faire des activités réservées par la loi aux géologues.

Notez que le RCMDPG comprend des dispositions pour l'équivalence des stages que nous ne discuterons pas dans cet article. Le texte qui suit vise à présenter brièvement comment se matérialiseront les modalités d'encadrement du stage prévues au règlement.

OUTILS D'ENCADREMENT DU STAGE

Le nouveau cadre réglementaire crée des obligations pour la personne qui désire acquérir une expérience pertinente en géologie ainsi qu'au géologue qui sera chargé de sa supervision. En bref, le stagiaire doit être inscrit auprès de l'Ordre durant son stage (c'est-à-dire lorsqu'il travaille en géologie) et son superviseur doit être identifié et assumer les responsabilités du maître de stage. Tout au long de son stage (que ce soit dans un même emploi ou dans plusieurs), le stagiaire doit constituer un portfolio dans lequel il documente ses progrès dans l'atteinte des objectifs de compétence et de qualité personnelles. Les éléments du portfolio ainsi constitués sont révisés par le maître de stage avant d'être éventuellement déposés auprès de l'Ordre soit à la fin du stage ou au moins chaque année durant le stage. Les divers éléments du portfolio à constituer sont conçus afin de définir les objectifs à atteindre et documenter les progrès vers ces objectifs. Le maître de stage accompagne et oriente le stagiaire dans son apprentissage qui demeure responsable de son apprentissage ainsi que de la garde de son portfolio. Tout en orientant l'apprentissage en fonction du secteur d'activités, les documents du portfolio laissent toute la marge nécessaire au maître de stage et au stagiaire pour l'adapter aux réalités du travail requis.

En constituant son portfolio selon les directives fournies, le stagiaire aura à prendre en charge son développement professionnel en s'autoévaluant selon les objectifs fixés et en orientant ses activités d'apprentissage en conséquence. Dans un contexte où l'exercice des géologues se fait généralement hors d'un cadre institutionnel, l'approche par portfolio a été retenue car elle offre le meilleur outil pour la préparation à l'exercice autonome.

Pour les géologues superviseurs qui auront à assumer le rôle de maître de stage, la prise en charge d'un stagiaire sous le nouveau mode d'encadrement représentera pour plusieurs un nouveau défi. Le défi pourra être double :

1. Le maître de stage devra consacrer un minimum de temps à l'encadrement de son stagiaire. Après l'effort requis pour s'initier au processus, il est cependant estimé que cet encadrement devrait s'intégrer facilement dans la charge de travail d'un superviseur. Un crédit annuel de formation continue de 20 heures sera accordé au maître de stage pour le suivi annuel d'un stagiaire.
2. Les géologues ne sont pas formés au rôle de superviseur ou de gestion des ressources humaines. Dans les entreprises plus substantielles, les géologues sont néanmoins exposés à divers processus de suivi du personnel et de la performance qui s'apparentent à divers éléments du portfolio. Par contre, dans les petites entreprises, ce n'est pas le cas et le défi de supervision en sera d'autant plus grand. Des géologues chevronnés seront recrutés par l'Ordre pour offrir un appui (rôle de mentor) aux géologues superviseurs qui en exprimeront le besoin.

CONCLUSION

Un nouveau système d'encadrement des stages arrive qui bouleversera un peu les façons de faire. Cette initiative place l'Ordre des géologues du Québec à l'avant des associations professionnelles de géologues ou d'ingénieurs mais nous devons reconnaître que notre profession (comme les ingénieurs) est décalée par rapport à de nombreuses professions sur ce sujet.

L'Ordre fera bientôt des changements dans ses systèmes pour gérer l'encadrement des stagiaires. Les géologues superviseurs assumeront de nouvelles responsabilités, par contre, lorsqu'on sait que les géologues sont généralement heureux de partager leur savoir, nous croyons que ces nouvelles responsabilités seront une opportunité de progrès en professionnalisme pour ces derniers.

Enfin et surtout, en encadrant l'apprentissage des stagiaires, le Conseil d'administration est convaincu que les futurs géologues seront mieux équipés pour affronter les obligations et défis de l'exercice professionnel de la géologie. ■

Alain Liard, géo.



Madame Jocelyne Blouin

La participation des membres est essentielle à la vie de tout ordre professionnel. Cette rubrique vise à valoriser ceux et celles qui contribuent à l'essor de l'Ordre et susciter l'intérêt d'autres membres pour la cause. Cette rubrique présente le portrait de personnes qui s'impliquent dans l'Ordre des géologues et vous permet connaître leurs impressions sur leur expérience de l'engagement.

Nous commençons par Madame Jocelyne Blouin, membre du Conseil d'administration de l'Ordre. Madame Blouin souhaite aussi participer de diverses manières aux activités de l'Ordre, entre autres aux communications. Vous la retrouverez donc probablement dans les futures pages de nos «Nouvelles».

Les dossiers du portail internet de Radio-Canada nous apprennent que Madame Jocelyne Blouin a obtenu un baccalauréat spécialisé en physique de l'UQÀM en 1973, puis un certificat en météorologie en 1974 de la même université. Elle a travaillé pour Environnement Canada de 1974 à 1980. Elle est embauchée à Radio-Canada en 1978 comme présentatrice météo et se consacrera à cette passion à temps plein à partir de juillet 1980, année où elle quitte définitivement Environnement Canada. Madame Jocelyne Blouin est la récipiendaire de nombreux prix nationaux et internationaux, entre autres le Prix Alcide-Ouellet (1993), le Prix du meilleur reportage météo et environnement (1999 et 2002), le prix Reconnaissance de la faculté des sciences de l'UQAM (2010), et a reçu en 2011 une citation honorifique de la Société canadienne de météorologie et d'océanographie pour «contribution d'une façon exceptionnelle à éveiller l'intérêt du public au Canada en météorologie ou océanographie». ■

mot de Madame Jocelyne Blouin, membre du CA de l'Ordre

Je suis arrivée chez vous en mai 2013, en tant qu'administratrice nommée par l'Office des professions du Québec (OPQ), comme représentante du public (en nommant des représentants du public, l'OPQ s'assure ainsi d'un regard externe à la profession). Lorsque j'ai décidé de partir à la retraite, je désirais conserver un stimulus intellectuel intéressant et dans un milieu autre que celui de ma profession, la météorologie. Lorsque l'OPQ m'a offert de siéger à votre CA, la première réflexion qui m'est venue est: « Ça fait 40 ans que je m'occupe de ce qui se passe au-dessus du sol, ça devrait être intéressant de voir ce qui se passe en dessous».

Je peux vous dire que les géologues qui siègent à votre CA sont passionnés et généreux, alors j'apprends! Je vous avoue que c'est la première fois que je siége sur un CA. Alors là, pour

le stimulus intellectuel c'est la totale. D'abord, ils parlent par acronymes: OPQ, CIQ, ICM, SEDAR etc... alors vous devriez voir le lexique que je suis en train de construire. Ensuite, il faut lire (un peu à la fois sinon on perd la raison) la loi sur les géologues, les règlements de l'Ordre des géologues et le Code des professions....Heureusement, des formations sont disponibles pour les administrateurs d'ordre professionnels et jusqu'à maintenant, j'ai eu la possibilité d'en suivre 6 jours.

Votre ordre est jeune et le travail accompli jusqu'à maintenant est titanesque. Cependant il reste quelques défis à relever et je suis heureuse d'y participer à vos côtés. ■

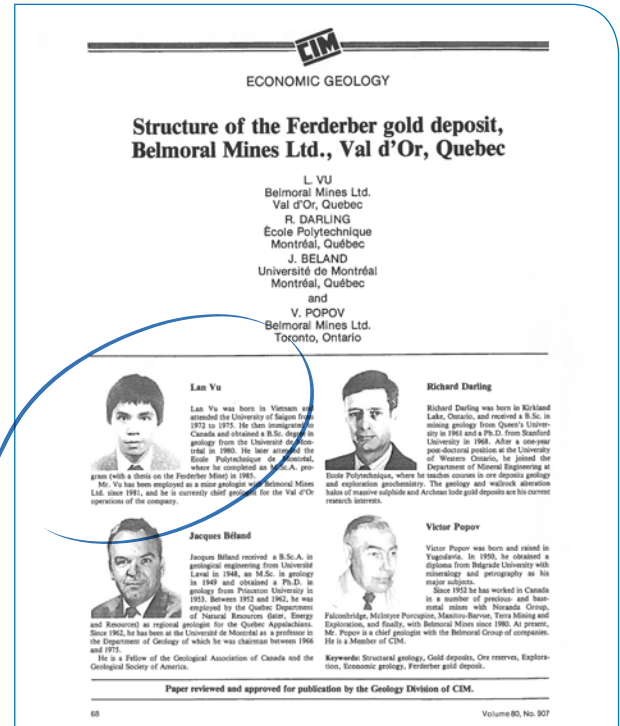
Jocelyne Blouin

qu'en est-il au juste?

L'inspection professionnelle est le moyen privilégié de contrôle de l'exercice de la profession. Avec la formation continue, l'inspection professionnelle vise à assurer la protection du public en contrôlant la compétence des membres de l'Ordre. Cette rubrique présente divers aspects de l'inspection professionnelle, autant du point de vue de l'Ordre que des membres visés par l'inspection, afin de mieux faire comprendre que l'inspection professionnelle vise à améliorer la pratique des géologues. Nous commencerons par Monsieur Lan Vu, géo., M.Sc. A. qui nous rappelle quelques souvenirs de sa carrière d'inspecteur de l'Ordre.

Après avoir entrepris des études à l'université de Saïgon, au Vietnam, Monsieur Lan Vu immigra au Québec et obtint un B.Sc en géologie de l'université de Montréal en 1980. Il compléta une M.Sc.A. à l'École polytechnique de Montréal en 1985 alors qu'il travaillait comme géologue en chef à la mine Balmoral à Val-d'Or. Son travail de maîtrise sur la géologie structurale du gisement aurifère de Ferderber, sous la supervision de Monsieur Jacques Béland, a mené à un article qui continue à être cité par les géologues bien des années après sa publication¹. Monsieur Vu est membre de l'Ordre depuis sa création en 2001.

¹ Vu, L., Darling, R., Béland, J. et Popov, V., 1987. *Structure of the Ferderber gold deposit, Belmoral Mines Ltd., Val d'Or, Quebec*, CIM Economic Geology, vol. 80, no. 907.



Lan Vu tel qu'il apparaissait sur la page frontispice de son article¹ pour CIM en 1987



Monsieur Lan Vu

souvenirs d'un inspecteur

Suite à ma nomination par le Conseil d'administration, ma carrière d'inspecteur débuta à la fin de l'année 2007. Cette fonction fut accompagnée de nouvelles appellations: «Monsieur l'inspecteur» ou encore «Monsieur le vérificateur», auxquelles j'ai dû m'habituer. Au début, je ne savais pas à quoi m'attendre. Malgré cela, il fallait tout de même que je fonce ! Je me suis alors débrouillé seul en lisant des documents sur l'inspection professionnelle, puis j'ai suivi un stage auprès de Marcel Vallée, inspecteur chevronné aujourd'hui à la retraite. J'ai appris que mon rôle consistait principalement à vérifier les livres, les dossiers et les registres du membre examiné, d'identifier les lacunes tout en surveillant certains aspects du Code de déontologie.

Avec ces atouts, j'ai pu commencer à visiter des géologues et j'ai alors fait connaissance de personnalités très variées. J'ai compris que les premières poignées de mains ainsi que les toutes premières minutes



de la rencontre sont primordiales. Elles aident l'inspecteur à comprendre le caractère de l'individu et surtout, à jauger son degré de coopération. Fort heureusement, les géologues collaborent à l'inspection une fois remis de leur surprise ! Il m'est arrivé de jouer le rôle de «psychologue» auprès de membres particulièrement anxieux qui me confiaient leurs problèmes. Je les ai écoutés et j'ai tenté de leur donner des «conseils» pour les aider à surmonter leurs difficultés.

Les domiciles professionnels des géologues que j'ai visités étaient disséminés aux quatre coins du Québec. Plusieurs municipalités m'étaient totalement inconnues. Afin de m'y rendre, je devais conduire sur les chaussées glissantes des routes de campagne durant les journées d'hiver (songer à ces moments me donne encore des frissons). Par contre, j'ai pu visiter de jolis bureaux à domicile situés aux abords de lacs pittoresques des Hautes Laurentides. J'ai eu la chance d'explorer des cantons peu connus où la présence animale prédomine par rapport à celle des humains. De gros chiens qui venaient me souhaiter la bienvenue et des bébés pleurant ou jouant en dessous de la table de travail étaient des événements courants. Tout ceci s'est passé comme si c'était hier et restera gravé dans ma mémoire.

Après six ans d'un métier qui m'a donné l'occasion de côtoyer environ 200 personnes dans toutes les disciplines de la géologie, je suis content de constater que le message a été bien livré. Les témoignages de géologues inspectés sont nombreux dont voici quelques citations intégrales:

«Cette inspection m'a permis de comprendre plusieurs aspects de notre profession et répercussions que peuvent entraîner certaines de nos décisions ou actes auxquels je n'avais pas songé. En bout de ligne, une visite constructive, respectueuse et somme toute plaisante»

«Je suis très reconnaissant de cette occasion, d'avoir remis en question mon travail et mes façons de procéder à l'intérieur de ma pratique professionnelle»

«Votre visite fut très agréable et enrichissante»

«J'aimerais ajouter que la visite a été instructive et plaisante»

«Merci pour votre temps et vos commentaires»

Les membres réalisent que l'inspection est une nécessité et une utilité dans l'exercice de leur profession. Le tout est fait dans une atmosphère agréable et respectueuse malgré la rigueur du travail.

La compréhension et la satisfaction de la plupart des membres examinés me donnent envie de continuer cette carrière jusqu'à ma retraite. Bien que deux nouveaux inspecteurs fassent maintenant partie de l'équipe, plusieurs géologues vont certainement recevoir mon appel dans les prochains jours. Il me fera toujours plaisir de faire votre connaissance ainsi que de travailler avec vous. ■

Lan Vu, géo., M.Sc.A.

pourquoi moi ?

Les géologues me demandent souvent pourquoi ils ont été sélectionnés pour une inspection: s'agit-il d'un hasard ou non? En fait, ils sont choisis de façon aléatoire en fonction des critères établis chaque année par le Conseil d'administration de l'Ordre. Lors des premières années du programme d'inspection, l'emphase était placée sur les membres qui exercent en pratique privée. Puis, ça a été au tour de ceux à l'emploi des compagnies junior d'exploration. Ainsi, avec le temps, tous les géologues pourront être visités; l'inspecteur n'est que le porteur du message et l'intercoluteur des géologues inspectés... ■

L.V.

et c'est reparti !

NOUVELLE PÉRIODE DE RÉFÉRENCE (1^{ER} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2016)

Une nouvelle période de référence pour vos activités de formation continue vient de commencer. Si vous avez réalisé des activités qui chevauchent l'ancienne et la nouvelle période de référence, par exemple un cours universitaire à la session d'hiver ou la participation à des projets d'études de cas (ou autres) se déroulant sur plusieurs semaines, veuillez estimer et déclarer les heures séparément pour 2012-2014 ou 2014-2016.

En ce début de période de référence, nous vous suggérons de faire le bilan de vos compétences actuelles et vos besoins en formation afin de planifier vos activités de formation durant les deux prochaines années. Veuillez consulter la section 3 du guide sur le maintien des compétences qui porte sur la gestion du cycle de votre formation continue.



Cycle de la formation continue

Rappelons que les géologues retraités sont dispensés d'obligation de formation continue.

Pour toutes vos questions au sujet de l'admissibilité de vos formations, nous vous invitons à consulter le guide que nous avons publié sur le maintien des compétences (voir à l'onglet «Publications» du portail internet de l'Ordre). L'Ordre ne préautorise pas d'activités spécifiques; chaque géologue a la responsabilité de choisir des activités en vertu des articles 2 et 3 du règlement. ■

déclaration obligatoire de vos activités 2012-2014 : date limite 31 mai

Vous avez jusqu'à la fin du mois de mai pour déclarer les activités réalisées au cours de la première période de référence.

En date du 22 avril, environ 450 géologues avaient déclaré leurs activités de formation continue; ce n'est qu'environ la moitié des géologues inscrits. Vous êtes donc encore nombreux à devoir vous familiariser avec le système de déclaration en ligne avant la date limite du 31 mai (voir les instructions dans notre guide sur le maintien des compétences). Même si le règlement accorde 2 mois après la fin d'une période de référence pour faire sa déclaration, c'est une bonne habitude à prendre que de déclarer régulièrement ses activités en ligne.

Lors de votre déclaration en ligne, veuillez s'il-vous-plaît porter attention aux points suivants (choses à faire ou ne pas faire!) :

- Ne déclarer que les heures d'activités réalisées **APRÈS** le 1^{er} avril 2012. Si votre activité a commencé avant et fini après le 1er avril, n'indiquez que les heures à partir d'avril.
- N'entrez dans le type d'activité no 1 que les activités offertes par l'Ordre des géologues, un autre ordre professionnel (au Québec) ou par un organisme similaire, **C'EST À DIRE SEULEMENT UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE COMME L'APGO** ou **L'APEGA** par exemple (PAS une société savante comme la Society of Economic Geologists ni l'Institut canadien des mines, par exemple).
- Pour les colloques et conférences, **N'ENTREZ PAS** un nombre total d'heures mais détaillez vos activités (pas pour chaque 20 minutes de présentations, mais par session de demi-journée ou par thème, par exemple). Si vous avez déjà fait une déclaration n'indiquant que le nombre total d'heures passées à un colloque ou une conférence, il n'est pas nécessaire de recommencer mais préparez-vous à pouvoir démontrer que vos activités totalisent les heures déclarées.
- **NE NOUS ENVOYEZ PAS VOS CERTIFICATS OU AUTRES DOCUMENTS ATTESTANT VOS ACTIVITÉS DE FORMATION.** Vous devez conserver vos preuves de formation continue à votre domicile professionnel. Ne nous envoyez pas les fichiers pdf ou csv du système de déclaration en ligne.



vous n'avez pas encore fait vos 60 heures de formation continue ?

IL EST ENCORE TEMPS D'AGIR!

Le but du règlement est de s'assurer que les géologues maintiennent leurs compétences, ce n'est pas de radier les membres. C'est tout de même la sanction qui guette les géologues qui négligent de faire suffisamment d'activités de formation continue. Le règlement en est à sa première application; si vous êtes un(e) géologue qui n'a pas trop porté attention aux normes réglementaires de formation continue jusqu'à date, veuillez considérer les points suivants :

Primo, nous ne sommes qu'en avril et il vous reste donc du temps pour faire des **activités de rattrapage** et les déclarer avant le 31 mai de façon à vous conformer dans les délais prescrits.

Ensuite, si vous n'aviez toujours pas réussi à compléter vos 60 heures avant la date limite de déclaration, vous recevriez un avis de l'Ordre pour défaut de conformité au règlement, sachez que cet avis vous précisera qu'un délai de 90 jours vous est alloué pour remédier à la situation fautive.

Veuillez porter attention à déclarer vos activités de rattrapage dans la page de la période 2012-2014 et non dans celle de la nouvelle période.

La radiation est une sanction ultime à **ÉVITER**. Il vaut beaucoup mieux assumer vos obligations professionnelles en matière de maintien des compétences et de démontrer ainsi que la protection du public est votre priorité. ■

demande de dispense de formation continue

Sauf exception (situation imprévue ou accidentelle, par exemple), les demandes de dispense de formation continue en vertu de l'article 8 du règlement, se font **À L'AVANCE**.

Dès que vous obtenez les pièces justificatives en appui à votre demande de dispense, nous vous recommandons d'utiliser le formulaire conçu à cet effet (accessible sur notre portail internet à l'onglet «Pour les membres») et de le faire parvenir avec vos pièces justificatives par la poste ou par courriel.

Le Conseil d'administration déterminera le nombre d'heures de dispense de formation continue qui vous est accordée. Le nombre d'heures est calculé au prorata des heures requises pour la période entière sur la base de la durée de la période pour laquelle vous demandez une dispense. ■

VERS L'OBTENTION DU PERMIS :

RUBRIQUE À L'INTENTION DES STAGIAIRES



Véronique Lafrance, inscrite comme géologue stagiaire depuis février 2014, en plein travail sur le terrain, dans la région de la Baie-James

MODALITÉS DU NOUVEAU RÈGLEMENT SUR L'ADMISSION

À partir du 1er septembre 2014, un nouveau mode d'évaluation de l'expérience requise pour l'obtention du permis sera en vigueur en vertu du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des géologues du Québec*, lequel est en vigueur depuis le 12 décembre 2013. Des procédures sont prévues pour les stagiaires dont la période d'acquisition d'expérience chevauchera l'ancien et le nouveau système.

L'Ordre diffusera bientôt plusieurs communications spécialement pour vous informer des nouvelles procédures. Pour le moment, nous vous présentons ici les grandes lignes de la nouvelle approche (voir aussi dans ce numéro l'article de Monsieur Liard sur l'encadrement des stagiaires).

La nouvelle approche est basée sur le développement de vos compétences sous la supervision et la responsabilité d'un Maître de stage. Durant votre stage, c'est-à-dire votre ou vos emplois comme géo. stag., vous viserez à atteindre l'autonomie professionnelle requise pour exercer la profession de géologue. Entre autres choses, vous choisirez une compétence principale, puis une secondaire, dans votre champ d'activité et viserez des objectifs précis pour lesquels les attentes sont clairement définies. L'approche par acquisition de compétences veut assurer votre développement personnel et professionnel.

La nouvelle approche favorise une pratique dite «réflexive». Exercer une pratique réflexive fait référence à la capacité d'apprendre de

sa pratique et de repérer ses besoins d'apprentissage¹. Ainsi, le stagiaire et son maître de stage feront régulièrement le point sur les acquis successifs et les objectifs qui demeurent à atteindre.

En ce moment, des stagiaires et leur superviseur/géologue (maître de stage) sont en train de mettre en application l'instrumentation des outils de développement des compétences (des tableaux à compléter, par exemple) devant être déployés à partir de septembre 2014. Cette validation se déroulera jusqu'à l'été et permettra d'améliorer les procédures et les documents en vue de l'encadrement des stagiaires.

L'Ordre a initié ce projet sur l'encadrement des stagiaires en 2010. Près de 70 géologues d'expérience ont déjà contribué au projet, lequel continue de bénéficier des contributions enthousiastes des membres. Surveillez les prochaines communications de l'Ordre sur les modalités d'évaluation de l'expérience requise pour l'obtention du permis en application du nouveau règlement sur l'admission.



Emmanuel Caron-Côté, inscrit comme géologue stagiaire depuis janvier 2014, en plein travail d'observation!

FORMATION CONTINUE : PAS D'OBLIGATION POUR LES STAGIAIRES

Le règlement sur la formation continue obligatoire ne concerne pas les stagiaires. Nous vous encourageons à faire des activités de formation continue mais vous n'avez pas à déclarer ces activités sous le règlement.

En vertu du règlement, lors d'une première inscription au Tableau de l'Ordre comme géologue, tous sont automatiquement dispensés de formation continue obligatoire pour la période de référence en cours. La période de référence actuelle a commencé le 1er avril 2014 et se terminera le 31 mars 2016.

¹ D. Lepage et A. Vallières, 2013. La pratique réflexive au cœur de nos compétences et de la formation de la relève, *Nutrition-science en évolution—revue de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec*, v. 11. No.3, pages 8-11.



MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Si vous êtes immigrant reçu, vous pouvez suivre des cours gratuits de français donnés le Ministère de l'immigration et des communautés culturelles (voir <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/FR/langue-francaise/apprendre-quebec/index.html> ; ce cours ne s'adresse pas uniquement aux stagiaires). En particulier, le Ministère offre un cours spécialisé de français relié aux domaines de l'ingénierie et des sciences appliquées qui s'est avéré, selon des témoignages de membres, très utile à la réussite de l'examen de l'OQLF.

Extraits de l'article 35 de la CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les ordres professionnels ne peuvent délivrer de permis qu'à des personnes qui ont de la langue officielle une connaissance appropriée à l'exercice de leur profession.

Une personne est réputée avoir cette connaissance si:

- 1° elle a suivi, à temps plein, au moins trois années d'enseignement de niveau secondaire ou post-secondaire dispensé en français;
- 2° elle a réussi les examens de français langue maternelle de la quatrième ou de la cinquième année du cours secondaire;
- 3° à compter de l'année scolaire 1985-1986, elle obtient au Québec un certificat d'études secondaires.

Dans les autres cas, une personne doit obtenir une attestation délivrée par l'Office québécois de la langue française ou détenir une attestation définie comme équivalente par règlement du gouvernement.

RÉCENTS CHANGEMENTS DE STATUT²

L'obtention d'un permis est une étape de la vie professionnelle qui mérite d'être soulignée. Nous offrons ainsi toutes nos félicitations aux personnes suivantes, qui depuis le début de 2014, ont changé, ou changeront sous peu, leur statut de «géologue stagiaire» à «géologue» :

Fernando Alvarez Valencia (géologue temporaire)

Andrea E. Amortegui Vera

Cédric De Marneffe

Marie-des-Neiges Gagnon

Tommy Leblanc

Nicolas Demaude

Vincent Nadeau Benoit

Isabelle Fauré

Brian Bélisle

Levin-Eduardo Castillo-Guimond

Kyle Fournier

Véronique Gauthier

Guillaume Joyal

François Lacoste

Anouk Lemieux

Merouane Rachidi

André-Philippe Turcotte

² Les tableaux à la rubrique «Membres» indiquent seulement les nouveaux membres de l'Ordre et les ré-inscriptions.

assurance «secondaire» de responsabilité professionnelle

Un programme d'assurance responsabilité professionnelle dite «secondaire» vient avec les droits à payer lors de votre renouvellement annuel. Chaque membre de l'Ordre, tout comme chaque membre des autres associations professionnelles similaires au Canada, souscrit à une telle assurance, dont l'objectif premier est la protection du public. Toutefois, l'article 3 du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle précise certaines exclusions.

Plus spécifiquement, sachez que si vous offrez des services professionnels seul et à votre compte, **cette assurance ne couvre pas vos activités professionnelles**, même si vos honoraires sont moins de 2 000\$ par projet et moins de 10 000\$ par année. Cette information est particulièrement importante si vous êtes inscrit au Tableau de l'Ordre comme géologue «inactif» cette année et que vous comptiez accepter de petits contrats en attendant des jours meilleurs. Tous les détails de ce programme d'assurance sont disponibles sur notre portail internet (à l'onglet «Membres» / assurance-responsabilité-professionnelle) de même que le règlement sur l'assurance (voir lien rapide pour «Lois et Règlements»)

Si votre budget ne vous permet pas de souscrire à une assurance responsabilité professionnelle pour la pratique privée et que du travail temporaire en géologie se présente, il vaudrait mieux demander à votre donneur d'ouvrage de vous offrir un contrat d'emploi temporaire (avec salaire, par opposition avec honoraires dans le cas d'un contrat de service). Sinon, vous seriez dans l'illégalité si vous acceptiez des petits boulots de géologues à votre compte.

médias sociaux et déontologie

Une recherche avec le mot clé «géologue» dans les médias sociaux les plus populaires révèle que les géologues du Québec y sont actifs. Certains font probablement partie de groupes dédiés à la profession ou participent à des blogues. Il importe alors à tout géologue actif sur les réseaux sociaux de bien distinguer entre son droit de parole à titre d'individu et son devoir de réserve professionnel.

Au Québec, certains cas de professionnels ayant « improvisé » un peu trop spontanément lors de discussions sur la place publique et dans les médias sociaux se sont retrouvés devant la justice pour atteinte à la réputation d'autrui¹. La jurisprudence commence à s'établir dans ce domaine et nous ne souhaitons pas que des géologues créent de nouveaux cas! Il vaut mieux

apprendre rapidement à identifier les situations délicates et les risques liés au droit de parole d'un professionnel et surtout, il faut bien comprendre les obligations déontologiques qui encadrent sa prise de parole sur les médias sociaux (ces thèmes sont élaborés dans la référence citée).

Cette note a pour but de vous rappeler quelques articles du Code de déontologie des géologues qui méritent réflexion dans le cadre de vos activités dans les médias sociaux:

Article 5. Le géologue doit avoir une conduite irréprochable envers toute personne et doit, notamment, agir avec courtoisie, dignité, modération et objectivité.

Article 29. Le géologue doit faire preuve d'objectivité lorsqu'une personne susceptible de devenir son client lui demande des renseignements.

Article 52. Le géologue doit, dans ses rapports avec l'Ordre et avec les autres géologues, se comporter avec dignité, courtoisie, respect et intégrité.

Article 55. Si le géologue doit critiquer le travail d'un géologue ou d'un autre professionnel, il doit le faire de façon objective et modérée.

Article 61. Le géologue doit éviter de faire des déclarations exagérées ou sans fondement. De même, il doit éviter de fournir des informations inexactes, incomplètes ou ambiguës susceptibles d'induire le public en erreur ou de lui causer un préjudice sérieux.

Cette liste n'est pas limitative— nous vous invitons à relire (régulièrement) votre Code de déontologie!

le saviez-vous?

Le statut de «géologue retraité» est un cas particulier de géologues inactifs. L'attribution de ce titre relève du Conseil d'administration de l'Ordre. Il faut être âgé de 60 ans révolus, s'être retiré de la pratique et ne pas être membre d'un autre ordre professionnel.

Les géologues retraités sont inscrits comme tel au tableau des membres. Ils sont autorisés à offrir des services professionnels occasionnels en pratique privée selon les modalités prévues par le règlement sur les assurances. Leur signature de «géologue retraité» démontre leur statut et leur expérience de carrière.

L'Ordre compte actuellement 40 géologues retraités. Toutefois, certains géologues semblent ne jamais s'arrêter d'avoir des projets! Ainsi, nous comptons 8 géologues actifs de plus de 70 ans et notre doyen en a 87!

¹ Voir présentation de l'atelier 10 du dernier Colloque des dirigeants des ordres professionnels : <http://www.professions-quebec.org/index.php/fr/element/visualiser/id/803>



encourageons la relève!

Lauréate de la finale québécoise de la Super Expo sciences

La finale québécoise de la Super Expo-sciences Hydro-Québec a eu lieu le 13 avril dernier. C'est avec plaisir nous avons remis le prix de l'Ordre des géologues à une participante de l'Estrie, Marion Thénault, pour son projet «La plus grosse boule de neige!». Comme le titre de son projet l'indique, Marion s'intéresse aux glaciations. Elle a aussi gagné une médaille d'argent dans la catégorie Junior et fera partie de la délégation du Québec à l'Expo-sciences pan canadienne 2014. Nous lui souhaitons bonne chance !



Suzanne Leclair, chargée d'affaires professionnelles à l'Ordre des géologues du Québec, en compagnie de Marion Thénault, lauréate du prix de l'Ordre des géologues du Québec

jeunes explorateurs d'un jour

Cette année, l'organisme «Jeunes explorateurs» a permis à des élèves du secondaire 4 et 5 au Québec de mieux connaître une profession en passant la journée du 10 avril en milieu de travail. Selon le choix de carrière des élèves, cet organisme cherche à les jumeler avec une personne dans leur région (on ne peut donc pas dresser une liste de bénévoles à l'avance). Cette année, l'Ordre a reçu 2 demandes des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Nous n'avons malheureusement pas pu réaliser un jumelage dans les Laurentides. Il n'est pas toujours facile de trouver à jumeler une élève à un(e) géologue en région, considérant les distances qui parfois séparent les intéressés. En Outaouais, une élève a ainsi fait 4 heures de route afin de visiter Monsieur Antoine Cloutier, géologue consultant en exploration minérale à Gatineau.

Monsieur Cloutier a bien aimé son expérience. Il trouve ce programme «Jeunes explorateurs d'un jour» très intéressant et que c'est dommage qu'un tel programme n'existait pas dans son temps. Il affirme se porter certainement volontaire si d'autres événements de ce genre se présentent dans sa région. Nous espérons que vous serez nombreux à faire comme lui l'an prochain si des élèves veulent découvrir la profession de géologue!

MEMBRES

Le 25 avril 2014, l'Ordre compte 1053 membres dont 767 géologues et 180 géologues stagiaires auxquels s'ajoutent 64 géologues inactifs, 40 géologues retraités et deux membres honoraires.

Lors des réunions des 18 février et 18 mars et 22 avril 2014, le Conseil d'administration a délivré 17 permis de géologue 1 permis temporaire et 1 permis restrictif temporaire. Depuis le 14 janvier dernier, 4 géologues et 13 stagiaires se sont inscrits auprès de l'Ordre, souhaitons la bienvenue à :

géologues

Nom	Prénom
BROCHU	Sophie
BURDEN	Donald Thomas

Nom	Prénom
DUGUAY	Karine
PEARSON	Clayton

stagiaires

Nom	Prénom
AMIR	Lübna Amal
CARON-CÔTÉ	Emmanuel
CHARTIER-MONTREUIL	William
COURCHESNE	Mathieu
DAUBOIS	Virginie
GENNE	Niels
GRONDIN LEBLANC	Pierre

Nom	Prénom
GUAY	Francis
LAFRANCE	Véronique
MISSA	Lahcen
OUELLET	Marie-Claude
QUEFFURUS	Matthias
VÉZINA	Christine



radiations

Lors de l'inscription annuelle au 1 avril, les noms de 46 géologues et 54 stagiaires ont été retirés du Tableau suite à leur démission, leur départ, leur retraite, l'interruption d'un stage ou suite au défaut de renouveler l'inscription. Ces radiations sont administratives et sont indiquées comme telles aux dossiers de ces personnes. En outre, durant les mois précédents, plusieurs géologues ont été retirés du Tableau suite à l'échéance de leur permis temporaire.

Nous remercions les membres qui prennent leur retraite en leur souhaitant la santé. Nous remercions aussi les membres qui nous quittent avec l'espoir de les revoir tout en leur offrant nos meilleurs souhaits pour la poursuite de leur carrière. Enfin, nous espérons que les stagiaires qui le désirent auront l'opportunité de poursuivre leur stage et pourront se réinscrire bientôt.

Les noms, numéros et statuts, les lieux de domicile professionnel ou personnel, ainsi que la date ou le motif de retrait du tableau sont indiqués aux tableaux suivants.

géologues retirés du Tableau le 1 avril 2014

Nom	Prénom	No	Lieu	Statut
DÉMISSION				
BOUBAKOUR	Madjid	1157	Repentigny	Géologue
BURDEN	Lorne Donald	1209	Peterborough	Géologue restrictif
CHATELLIER	Jean-Yves	1509	Calgary	Géologue
CHOUINARD	Annick	1634	Montréal	Géologue
DOUCET	Roger J.P.	866	San Borja	Géologue
DUMONT	Catherine	1357	Montréal	Géologue
FAVRETTI	Paul	753	Mascouche	Géologue
HARDY	François	1078	Boucherville	Géologue
LACAILLE DUFRESNE	Martin	1194	Val-d'Or	Géologue
LEROUX	Daniel Clifford	1648	Saint-Lazare	Géologue
LI	Cunyou	1805	Pointe-Claire	Géologue temporaire
MAINVILLE	Michèle	1143	Brossard	Géologue
MARIER BOSTON	Sacha	1797	Montréal	Géologue
POISSON	Pierre	1124	Saint-Adolphe-d'Howard	Géologue
TABOURÉ	Aboubacar	927	Montréal	Géologue
TAGHYA	Lhoucin	1264	Montréal	Géologue
TARKYTH	Dène Jessel	1567	Québec	Géologue
VELDHUYZEN	Hendrik	777	Pointe-Claire	Géologue
VILLENEUVE	Denis H.	862	Saint-Eustache	Géologue
VO	My Phuong Thi	1524	Ottawa	Géologue



DÉFAUT DE RENOUELER L'INSCRIPTION				
AZOULAY	Axel	1803	Montréal	Géologue restrictif temporaire
BOURNAS	Nasreddine	1235	Aurora	Géologue
DUHAIME	Pieter	1775	Gatineau	Géologue
GABRIEL	Maria	903	North Vancouver	Géologue
HAMILTON	Arthur R. G.	1449	Bathurst	Géologue restrictif
HARDY	Gaston	1594	Sept-Iles	Géologue
KEITA	Moussa	1017	Saguenay	Géologue
MAGRINA	Benoit	1260	Chambery	Géologue
MALLINSON	Terry	461	Beaconsfield	Géologue
MLYNARCZYK	Michael	1016	Krakow	Géologue
PANNETON	Gérald	372	Terra Cotta	Géologue
PROVOST	Claude	286	Saint-Bruno-de-Montarville	Géologue
ROY	François	615	Sainte-Angèle-de-Mérici	Géologue
SKELTON	Dave Norman	823	North Vancouver	Géologue restrictif
STARNA	Steven	837	Anjou	Géologue
YAXLEY	Keith Edward	1707	Calgary	Géologue

RETRAITE				
CHAMPAGNE	Luc	220	Saint-Joseph-du-Lac	Géologue
DESCARREAU	Jean	360	Gatineau	Géologue
DIEMU TSHIBAND	Bavon	1596	Montréal	Géologue restrictif temporaire
KANWAR	Ram	162	Mississauga	Géologue
KIELLER	Bernard J	126	Québec	Géologue
LACHANCE	Serge	363	Sainte-Anne-des-Monts	Géologue Géologue
LONG	Bernard F.N.	252	Cap-Rouge	Géologue
ROBERT	Jean-Louis	105	Saint-Ferréol-les-Neiges	Géologue
ROUGERIE	Jean-François	167	Brossard	Géologue
VILLENEUVE	Denis	565	Québec	Géologue

géologues dont les permis temporaires sont venus à échéance

Nom	Prénom	No	Domicile	Date
BANKS	Peter G.	1712	St-John	2013-09-11
DOWNEY	Warna Susanne	1711	Halifax	2013-09-11
WEBSTER	Blaine Richard	1713	Thornhill	2013-09-11
KENNEDY	Chrystal Marie	1737	Halifax Regional	2013-12-07
BORTHWICK	Ross Walker	1749	Milton	2014-01-15
YACOB	Fayz	1748	Surrey	2014-01-15
WANG	Weiliang	1760	Pointe-Claire	2014-02-18



géologues stagiaires retirés de la liste des membres le 1 avril 2014

Nom	Prénom	No	Domicile
DÉMISSION			
BUSTROS-LUSSIER	Elyse	1828	Montréal
CHAUSSAVOINE	Marie	1630	Rouyn-Noranda
LACOURSIÈRE	Francis	1569	Val-d'Or
MOREAU	Éric	1179	Saint-Eustache
RETAILLEAU	Sophie	1673	Montréal
SARABIA	Karina Andrea	1613	Blainville

DÉPART			
CLARK	Jordan	1818	Montréal
COULIBALY	Quitichin Didier	1739	Québec
DE SOUZA	Stéphane	1355	Montréal
FLEURY	Katerina	1724	Québec
FOUASSIER	Antoine	1597	Val-d'Or
GIOVANNINI	Marco	1740	Val-d'Or
LAVOIE	Sandra	1538	Squamish
PERRY	Catherine	1600	Sept-Iles
SEGURA	Krystel	1557	Castelnau d'Estrêtefonds
SHENODA	Fayez Seif Sharopeem	1703	Calgary
SIMON	Benoist	1664	Rouyn-Noranda
THIBAUT	David	1610	Val-d'Or

INTERRUPTION STAGE			
CERVANTES GARCIA	Norma Désirée	1813	Lebel-sur-Quévillon
CHOAIBI	El Mustapha	1730	La Sarre
DE NEGREIROS PERIN	Daniel Henrique	1812	Montréal
DUVERGIER	Clotilde	1561	Montréal
ESNAULT	Chloé	1660	Rouyn-Noranda
FAFARD	David	1814	Montréal
KABLAN	Assia Lucie	1768	Lasalle
MARTIN-TANGUAY	Benoit	1838	Alma
NOMEL	Carine Estelle	1670	Montréal



DÉFAUT DE RENOUVELER L'INSCRIPTION			
ABDELOUAHAB	Salim	1733	Bourouba, Alger
AMBADIANG	Pierre	1763	Montréal
AOUAITI	Dhaoui	1787	Montréal
BALDÉ	Mamadou Saïdou 2	1764	Val-d'Or
BATAILLE	Cécilia	1714	Val-d'Or
BATAILLE	Mickaël	1811	Montréal
BEZZAOUI	Amal	1715	Montréal
BLANCHETTE	Cagil	1166	Val-D'Or
BOUKESSE	Yves Donald	1384	Yaoundé, Centre
DE TONI	Anthony Franco	1779	Québec
FREEMAN	Bradley	1699	Val-d'Or
GAUTHIER	Jean-Sébastien	1428	Chicoutimi
HAMELIN	Arnaud	1661	Val-d'Or
IKONGA	Blaroth Lebom	1716	Sherbrooke
JANNIN	Sophie	1662	Roquefort les Pins
KANE	Baba	1783	Montréal
KHORCHEF	Bessem	1809	Lebel-Sur-Quévillon
LAFOND	Jacynthe	1205	Val-d'Or
LONGO	Marina	1732	Montréal
MARCAILLOU	Clément	1554	Valence
PAQUAY DE PLATER	Alexis	1738	Saint-Bruno-de-Montarville
PATENAUDE	Marc Thomas	1830	Longueuil
PETDANG	Alain Denis	1401	Val-d'Or
PRINCE	John	1801	Montréal
ROUANI	Mohamed	1379	Montréal
SOW	Seydou Tane	1559	Québec
ST-LOUIS	Stéphane	1798	LaSalle